

Rapport de la sous-commission des comptes 2017

Dicastère de Mme Sylvia Morel (DFER)

Composition de la sous-commission

Membres:	Monsieur Julien Gressot	POP, rapporteur
	Monsieur Marc Schafroth	UDC
	Monsieur Pascal Bühler	PS

La sous-commission s'est réunie le lundi 19 mars 2018 en présence de Mme Sylvia Morel, conseillère communale, cheffe de dicastère, et des chef-fe-s de services et responsables suivants:

- Centre 123 : M. Jean-Luc Abbet (chef de service) pour le service informatique communal
- Centre 130 : Mme Sarah Honsberger (préposée au contrôle des habitants) pour le contrôle des habitants
- Centres 600 et 610 : Mme Sylvène Aeschlimann (cheffe de service) pour le service des finances
- Centre 620 : Mme Séverine Bippert (cheffe de service) pour le service des ressources humaines

Le centre 122 – Service de l'économie est géré par la cheffe de dicastère du DFER.

122 – Service de l'économie

Le budget du Service de l'économie est relativement modeste. La principale charge est liée à la subvention octroyée à la Journée Internationale du Marketing Horloger. Deux soirées Up La Chaux-de-Fonds sont également organisées par année (coûts pris en charge par le compte 31051100). Ces conférences ont pour but de réunir des entrepreneurs, leaders et décideurs de la région afin de réfléchir à des pistes et débattre de grands thèmes économiques. Les éditions 2017 ont accueilli M. Jean-

Claude Biver (CEO de Tag Heuer) et Dominique Perret (skieur freeride né à La Chaux-de-Fonds) comme invités d'honneur. Il pourrait être intéressant d'organiser un Up La Chaux-de-Fonds sur le thème de la monnaie locale lorsque le projet sera abouti.

Au niveau du Canton, M. Jean-Kley Tullii est le nouveau chef de l'économie. Plusieurs contacts ont déjà été mis en place entre le Service de l'économie communal et celui du canton afin d'améliorer la coordination entre ces deux services. Une prochaine séance est notamment prévue au printemps afin de faire l'inventaire de tous les terrains disponibles, dans le but de promouvoir la Ville et le canton afin d'y accueillir de nouvelles entreprises.

123 – Service informatique communal

Le SIEN a préparé un rapport à l'attention du Conseil général relatif à la réalisation du schéma directeur informatique entre 2018 et 2022. L'informatique n'ayant pas vraiment de commission lui étant attribuée pour traiter de ses rapports, le Conseil communal a décidé de présenter celui-ci à la Commission financière le 20 mars 2018. Une séance d'information aura également lieu le 16 avril 2018 pour présenter le rapport à tous les conseillers/ères généraux/ales et pour répondre aux questions que celui-ci pourrait susciter.

L'activité principale du SIEN en 2017 a consisté, pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, en l'élaboration de ce schéma directeur informatique. Une ou deux actions financières assez importantes ont également été réalisées, dont notamment la renégociation du contrat CANON sur les impressions, qui a généré une économie de CHF 40'000.– sur un coût total de CHF 200'000.–.

La gestion informatique relative au salage des routes a par ailleurs été externalisée, ce qui permet d'économiser environ CHF 40'000.– par année. Pour ce dernier point, il faut relever que les coûts des serveurs étaient très importants pour une telle gestion, raison pour laquelle il a été décidé de l'externaliser, cette action ne représentant qu'un coût très marginal pour

l'entreprise mandatée. Il est difficile de dire quelles autres prestations pourraient aujourd'hui être externalisées. Dans la mesure où il n'est pas souhaité d'externaliser les données sensibles, la Ville n'entrevoit pas d'autres externalisations à l'heure actuelle. Il faut également noter que les contrats étant signés sur plusieurs années, la Ville devient captive de l'entreprise possédant les serveurs qui pourrait ainsi augmenter les prix après avoir fait une offre attractive pour la première année.

En raison notamment du départ à la retraite de l'actuel chef de service du SIEN, à fin juin 2018, le fonctionnement a été renégocié avec l'Etat et le contrat avec le SIEN a été renouvelé pour une durée de cinq ans, avec l'assistance de M. Mikaël Déal. La transition a été bien préparée et ne devrait causer aucun problème.

130 – Contrôle des habitants

Ce service vit des complications assez difficiles, en raison notamment d'une absence-maladie longue durée depuis septembre 2016. Il doit dès lors trouver de manière plus ou moins régulière des personnes en remplacement pour une durée déterminée. En effet, comme la personne en arrêt-maladie est toujours sous contrat, il n'est pas possible de la remplacer en contrat de durée indéterminée.

Le renouvellement des permis C a contribué à une augmentation des charges sur le compte 36010030 et des recettes sur le compte 42100110, ce chiffre ne pouvant pas être prévisible. La gestion de cette vague de permis ainsi que le contrôle des signatures pour les initiatives/référendums ont engendré un travail supplémentaire pour le Contrôle des habitants en 2017. Toutefois, il est certain que l'année 2018 sera moins chargée pour ce service, car aucune élection n'est prévue. Le service espère ainsi pouvoir avancer dans certains dossiers qui ont pris du retard, dont notamment la restructuration des mises à l'amende et la gestion des permis avec le Service des migrations.

Un projet est également en cours de mise en place afin d'inciter les frontaliers à venir s'établir à La Chaux-de-Fonds. La Ville en compte à ce

jour environ 4'800. L'idée générale est de rencontrer les frontaliers dans les entreprises, de leur présenter les avantages de vivre à La Chaux-de-Fonds et de leur faciliter les démarches liées à un déménagement en leur expliquant en détail toutes les étapes à réaliser. Il n'est pas exclu que la Ville de La Chaux-de-Fonds fasse profiter d'autres communes de son outil, comme Le Locle par exemple, mais elle souhaite déjà finaliser le projet pour la Ville de La Chaux-de-Fonds uniquement, qui comptabilise la majorité des frontaliers. Même s'il est vrai que les frontaliers paient leur impôt à la source, cette démarche pourrait être rentable pour la Ville et le Canton, car l'impôt à la source est moindre par rapport à celui qu'ils paieraient en habitant à La Chaux-de-Fonds. Il est à relever cependant le fait que les pendulaires vivant hors-canton mais en Suisse, eux, ne paient pas d'impôts ni à la Ville, ni au Canton. Il pourrait être intéressant de réfléchir à cette problématique.

600 – Service des finances

Les comptes présentent un bénéfice de CHF 11.4 millions. Toutefois, ce résultat est largement amélioré en raison de plusieurs événements extraordinaires imprévus. Ainsi, en réalité, le résultat économique présente un déficit de CHF 13.2 millions, soit une amélioration de CHF 5.1 millions par rapport au budget. C'est ce montant de CHF 13.2 millions qui représente réellement le résultat de la Ville.

Plusieurs événements uniques ont impacté positivement les comptes 2017 de la Ville, à savoir :

<i>Bénéfice sur vente de terrains</i>	+ CHF	2.0 mios
<i>Bénéfice sur vente d'immeubles</i>	+ CHF	0.5 mio
<i>Dissolution provision Polyexpo (cautionnement)</i>	+ CHF	1.4 mio
<i>Amnistie fiscale</i>	+ CHF	2.2 mios
<i>Dividende supplémentaire Viteos</i>	+ CHF	0.8 mio
<i>Réévaluation participation Viteos</i>	+ CHF	3.2 mios
<i>Total des événements positifs</i>	+ CHF	10.1 mios
<i>Amortissements immobilisations incorporelles</i>	- CHF	4.1 mios
<i>Total</i>	+ CHF	6.0 mios

Il s'agit de chiffres conséquents. La Ville en a donc profité pour réaliser des amortissements sur des immobilisations incorporelles pour CHF 4.1 millions. Ces immobilisations incorporelles concernaient différentes études, dont notamment pour les projets de la piscine, du zoo-musée ou encore de La Chaux-de-Fonds 2030. La LFinEC mentionne clairement que si le projet ne débouche sur aucun investissement, il doit être inscrit dans le compte de résultat.

Voici les différents éléments expliquant la différence entre le résultat comptable de CHF 11.4 millions et le résultat réel de CHF 13.2 millions :

<i>Résultat final</i>	+ CHF 11.4 mios
<i>Remboursement de l'ex-CPC</i>	- CHF 15.2 mios
<i>Prêt TransN non enregistré au moment de la création de la SA</i>	- CHF 3.4 mios
<i>Opérations uniques précitées</i>	- CHF 6.0 mios
<i>Déficit économique</i>	- CHF 13.2 mios

Ces différents éléments ont notamment permis à la Ville de réduire sa dette de CHF 21 millions, laquelle se monte aujourd'hui à CHF 395 millions. Au vu des taux d'intérêt actuellement bas, la question se pose s'il ne serait pas plus intéressant d'investir plutôt que de réduire la dette. Les investissements n'engendrent pas uniquement une augmentation de la dette mais créent également une augmentation des amortissements et donc des charges sur le compte de résultat. Il est par ailleurs plus difficile pour la Ville de faire des emprunts en raison justement de son niveau d'endettement et de son déficit.

La provision relative aux intérêts DEPFA est aujourd'hui de CHF 15 millions. Le taux des intérêts se fixe chaque année au mois de mai pour la période précédente.

S'agissant de la provision pour prévoyance.ne, elle s'élève à CHF 81.7 millions. Les montants à payer en 2019 doivent encore être déterminés par prévoyance.ne et devraient être inférieurs à CHF 20 millions. Il n'est toutefois pas impossible que la fiduciaire demande

la suppression de cette provision l'année prochaine, ce qui entrainera alors une augmentation dans l'excédent du bilan.

La taxe sur les billets de spectacles s'élève à 10% de leur prix. Les principaux revenus proviennent des cinémas et du HCC.

Concernant la vente des terrains, la principale recette provient de Polyexpo, car sa valeur était comptabilisée à CHF 1.- dans les comptes. Les autres terrains vendus étaient plus proches de leur valeur vénale.

610 – Contributions

Au niveau des recettes, on constate une diminution, tous types d'impôts confondus, de CHF 0.6 million par rapport aux comptes 2016. Il est toutefois relevé une diminution de l'impôt des personnes physiques pour CHF 2.8 millions. Cette baisse est plutôt inquiétante et devra être analysée en détail par le Service des finances pour savoir s'il s'agit d'une baisse générale du revenu imposable ou s'il s'agit de certains éléments précis (comme la perte de certains gros contribuables, par exemple).

Les recettes des personnes morales augmentent quant à elles de CHF 0.9 million. Il est relevé qu'une entreprise paie un impôt sur le capital si elle ne réalise pas de bénéfice. Si l'entreprise déclare un bénéfice, elle ne paie pas d'impôt sur le capital. Ce n'est pas un très bon signe conjoncturel de voir l'impôt sur le capital augmenter alors que l'impôt sur le bénéfice baisse.

Enfin, le nombre de frontaliers a progressé, ce qui implique également une augmentation des recettes à hauteur de CHF 1.2 million. Les recettes avaient été estimées à la baisse au budget car elles avaient tendance à diminuer ces dernières années. Or, elles ont finalement augmenté en 2017.

620 – Service des ressources humaines

Les salaires du personnel sont imputés directement dans les services correspondants. Les effectifs de ce service sont restés assez stables ces deux dernières années, sachant qu'il y a eu une grosse réduction des effectifs il y a deux ans. Le Service des ressources humaines a toutefois

aujourd'hui certaines difficultés à assumer dans les temps toutes les tâches courantes et surtout à mener à terme certains projets, faute de ressources en personnel.

L'octroi des rentes-pont AVS a passablement augmenté la charge de travail de ce service, en raison notamment des rencontres qui doivent être organisées avec tous les collaborateurs souhaitant bénéficier de ce pont, mais également par rapport aux montages financiers qui doivent être réalisés pour les financer.

Par ailleurs, la suppression de la caisse de remplacement pour les enseignants entraîne également un surcroît de travail car tous les remplacements étaient auparavant gérés par cette caisse, alors qu'ils le sont aujourd'hui par le Service des ressources humaines, que ce soit des remplacements par périodes ou mensuels.

La Ville a subi de nombreux départs en 2016 et en 2017, ce qui a également impliqué beaucoup de recrutements et de réorganisations dans les services, dans la mesure où chaque départ fait l'objet d'une réflexion quant à la nécessité ou non de remplacer le collaborateur sortant ou à la possibilité de réorganiser le service pour pallier ce départ.

On relève en outre une augmentation des personnes en situation personnelle difficile qui s'adressent au Service des ressources humaines afin d'obtenir un soutien pour les aider à sortir d'un mauvais pas (une dizaine de cas ont été traités en 2017). Il s'agit souvent de problèmes familiaux ou financiers. La raison de l'augmentation du nombre de personnes en difficulté qui demandent de l'aide n'est pas précisément connue, mais on peut imaginer que le bouche à oreille en soit peut-être la cause.

S'agissant du recrutement des chef-fe-s de service, la politique actuelle est d'engager autant que faire se peut des personnes habitant La Chaux-de-Fonds. Cette politique est d'ailleurs également valable pour les autres collaborateurs/trices de la Ville. Cela n'est toutefois pas toujours possible et dépend principalement de la qualité des dossiers des candidats. A compétences égales, la priorité est mise sur des candidat-e-s habitant en

ville. Les chef-fe-s de service récemment engagé-e-s sont toutefois pratiquement tous Chaux-de-Fonniers/ères et certain-e-s qui ne l'étaient pas ont entre-temps déménagé à La Chaux-de-Fonds.

Les échelons sont toujours bloqués jusqu'en 2020. Cela complique quelque peu le travail du Service des ressources humaines car, lors de nouveaux engagements, le service doit en tenir compte pour ne pas pénaliser les collaborateurs/trices qui sont déjà en fonction au sein de l'administration. Ainsi, les nouveaux collaborateurs/trices sont souvent engagé-e-s à un échelon inférieur à la normale, pour tenir compte de cette différence.

Le groupe en charge de la santé et sécurité travaille actuellement à résoudre tous les problèmes de sécurité constatés dans les différents services. Il y a énormément de travail à rattraper, mais le groupe progresse petit à petit. Une plateforme d'échange est en cours de création afin que tous/toutes les chef-fe-s de service puissent savoir très précisément quels sont les dossiers de sécurité en traitement auprès de leur service, et pour leur permettre de connaître en détail l'avancée de leurs travaux. Par ailleurs, une campagne de vaccination a été réalisée en 2017 pour que tous/toutes les collaborateurs/trices à risque soient vacciné-e-s contre l'hépatite B et l'encéphalite à tiques. Ils n'ont toutefois pas pu être vaccinés contre le tétanos et la diphtérie, bien que cela était prévu, en raison d'une pénurie de vaccins. Une procédure est également en train d'être mise en place pour que les collaborateurs/trices à risque soient vacciné-e-s dès l'engagement. Cela permettra d'éviter de devoir effectuer des campagnes de rattrapages, qui sont très lourdes à mettre en place.

Voici quelques chiffres clés par rapport au Service des ressources humaines en 2017 :

- 22'763 salaires versés;
- plus de 14 000 courriers rédigés;
- 275 déclarations d'accident;
- 3'593 candidatures;
- 47 mises au concours;
- 290 contrats et 117 avenants rédigés.

Les arrêts de travail de maladie longue durée sont en augmentation. Le Service des ressources humaines n'ayant pas d'accès au dossier médical, il n'a pas toujours connaissance des raisons qui impliquent une absence-maladie de longue durée. Elles peuvent toutefois être variées (burnout, cancer, incapacité physique, ...). À noter que les 180 premiers jours d'absence sont toujours à la charge de la Ville. Il doit être étudié s'il ne serait pas plus rentable d'augmenter les primes d'assurance pour que la prise en charge du nombre de jours soit moins importante.

Divers

Un certain nombre d'investissements prévus au budget n'ont finalement pas été réalisés. Il s'agit principalement des investissements qui ne sont pas soumis au frein à l'endettement. Certains éléments externes et indépendants de la volonté de la Ville sont parfois en cause (retard pris par l'entreprise mandatée obligeant le report à l'année suivante, recours (projet Sombaille notamment), ...). Les investissements soumis au frein à l'endettement ont par contre été suivis de manière assez précise. Ainsi, s'ils n'ont pas été réalisés, d'autres investissements ont été réalisés en lieu et place, bien évidemment à la hauteur de la compétence du Conseil communal.

Le rapporteur de la sous-commission

Julien Gressot